

REGISTRE DE CONTRÔLE



À donner aux sociétés de maintenance/de construction.

Aire de jeux/lieu et propriétaire de l'aire de jeu

Équipement contrôlé

Point de contrôle	Oui	Non	Référence
-------------------	-----	-----	-----------

Fréquence de contrôle recommandée 2 semaines (tous les jours si nécessaire):

Propreté de l'aire de jeu et des zones de sécurité. Retrait des objets superflus. Nettoyage des surfaces si nécessaire.			
Pièces manquantes/cassées. Renouvellement/réparation si nécessaire.			

Fréquence de contrôle recommandée 2 mois:

Vérification du sol de sécurité.			
Structure et assemblages. Resserrage si nécessaire.			
Pièces d'usure. Lubrification, réparation ou remplacement des pièces endommagées si nécessaire.			
Câbles, cordes et filets. Resserrage ou remplacement des pièces endommagées si nécessaire.			

Fréquence de contrôle recommandée 1 an:

Contrôle et réparation des éventuels dommages causés par la rouille et la pourriture.			
Traitement de surface. Réappliquer si nécessaire.			

Réserves et actions correctives
continuer à la page suivante <input type="checkbox"/>

Remplacement des pièces:

Code:	Quantité:	Raison:
Code:	Quantité:	Raison:
Code:	Quantité:	Raison:
Code:	Quantité:	Raison:
Code:	Quantité:	Raison:

Date du contrôle:

Signature du contrôleur:	
Nom en LETTRES MAJUSCULES:	
Numéro de téléphone du contrôleur:	

Ce contrôle a été effectué conformément à la norme EN1176-2008.
 Pour plus d'informations, consulter la norme SFS Handbook143 Playground Equipment.